

MAIRIE DE COUZEIX

===

L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 novembre 2021

Présents :

M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude LAINEZ, M. François FABRE, Mme Martine BOUCHER, M. Gilles TOULZA, M. Michel GUILLON, M. Maurice LASNIER, M. Gérard BONNET, Mme Marie-Christine GRECARD, M. Patrick PETITJEAN, Mme Mireille DUMOND, Mme Patricia LEROUX, M. Thierry BRISSAUD, Mme Frédérique VILLESSOT, M. Christophe BORDEY, Mme Dominique CACOT, Mme Valérie DESPROGES, M. Nicolas COULAUD, Mme Cindy MOREN, Mme Céline BREGEON, M. Jean-Claude PASTUREAU, Mme Delphine MOULIN, M. Marcel RIBIERE, M. Hugues BERBEY, Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX.

Excusés :

Mme Monique DELPI (Procuration à Mme Martine BOUCHER)
M. Jean-Yves DORADOUX (Procuration à M. François FABRE)
M. Jean Marc GABOUTY (Procuration à Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX)
Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT (Procuration à M. Jean-Claude PASTUREAU)

Madame Céline BREGEON a été élue secrétaire de séance.

1 – AFFAIRES GENERALES

N°2021 – 084 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le règlement européen 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur COULAUD rappelle à l'assemblée que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Il impose :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- d'instaurer un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements,
- de prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d'un traitement ou service.

Le Centre de Gestion 87 propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le Centre de Gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, Monsieur le Maire expose que le projet d'adhésion au contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne présente un intérêt certain.

Il propose de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique et précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilitée à consulter pour le compte de la Commune de Couzeix dans le cadre d'un contrat de groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

2 – FINANCES

N°2021 – 085 EFFACEMENT DE DETTE SUITE A IRRECOUVRABILITE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Monsieur FABRE informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de Nantiat a présenté à la Commune une créance d'un montant de 869.90€ dont le détail est décrit ci-dessous :

Budget Communal :

Exercices 2018/2019/2020/2021

Objet de la créance : Factures cantine

Montant : 869.90€

Il précise que suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne en date du 29 octobre 2021, il a été demandé l'effacement de cette créance.

Il rappelle que les créances éteintes s'imposent à la Commune et au Trésorier sans qu'aucune action de recouvrement ne soit possible.

Il demande au Conseil Municipal d'éteindre cette créance au Budget principal pour un montant de 869.90€, par l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

N°2021 - 086 ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur FABRE informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de Nantiat a demandé l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes irrécouvrables pour lesquels toutes les diligences et poursuites réglementaires pour obtenir leur recouvrement ont été effectuées sans succès.

Il rappelle que l'admission en non-valeur d'une créance n'empêche nullement son recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Il précise au Conseil Municipal que cette admission en non-valeur concerne des titres de recettes émis sur les exercices 2010 à 2020, pour un montant total de 8 273.37€, dont le détail est le suivant :

1 728.43€ pour le Budget principal, 629.57€ pour l'ex Budget Assainissement et 5 915.37€ pour l'ex Budget Eau.

Il demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes susvisés au Budget principal pour un montant 8 273.37€ par l'émission d'un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :
d'admettre en non-valeur les titres susvisés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

N°2021 – 087 DESIGNATION ET LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur FABRE rappelle que les voies communales prises en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF), conformément à l'article L.2334-22 du CGCT, sont « les longueurs de la voirie classée dans le domaine public communal », celles-ci devant être exprimées en mètres linéaires.

Il précise également que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il rappelle que le dernier linéaire de voirie validé par délibération du 3 décembre 2018 était de 124 760 ml.
La liste actualisée de toutes les voies communales qui desservent la commune de Couzeix tient compte des dernières rétrocessions de voirie privée (131 ml allée Iago et 225 ml allée des Ormes), ainsi que des créations de voiries supplémentaires, (37 ml Impasse des Fleurs et 156 ml Rue Francisco Ferrer). Les mètres linéaires de chemins ruraux intégrés à la voirie communale n'ayant quant à eux pas évolué.

La longueur des voies communales représente donc dorénavant, 92 571 ml pour la voirie communale publique (ANNEXE 1) et 32 738 ml pour les chemins ruraux communaux (ANNEXE 2), soit un total de **125 309 ml**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De valider la liste de toutes les voies communales et chemins ruraux communaux qui desservent la commune de COUZEIX ainsi que leur longueur totale arrêtée à 125 309 ml.

- De demander la prise en compte de la longueur totale de ces voies communales ainsi arrêtée, dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) 2023.

N°2021 – 088 INDEMNITE A L'ODHAC SUITE A L'ARRET DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 10 LOGEMENTS ALLEE JEAN MOULIN ET ETALEMENT DE CETTE CHARGE

Monsieur FABRE informe le Conseil Municipal que l'ancienne Municipalité avait accordé le 12 septembre 2019 un permis de construire n°08705019D0022 à l'ODHAC, pour la construction d'un immeuble de 10 logements, allée Jean Moulin.

Par lettre du 22 octobre 2020, Monsieur le Maire, demandait à l'ODHAC l'arrêt de ce projet, celui-ci ne répondant pas aux critères esthétiques et environnementaux que la nouvelle équipe municipale souhaitait porter en matière d'urbanisation.

Le 2 décembre 2020, l'ODHAC demandait donc le retrait du permis de construire qui lui avait été accordé, et le 3 décembre Monsieur le Maire acceptait cette requête par arrêté.

Monsieur FABRE précise que certains frais de publicité et d'études avaient déjà été réglés par l'ODHAC pour un montant total de 43 127.10€, en vue de la réalisation de ce programme, et que la Commune se devait de rembourser cette somme.

Il demande au Conseil Municipal, l'autorisation de régler cette indemnité qui représente une charge de fonctionnement exceptionnelle et propose son étalement sur une durée de 5 ans.

Cet étalement de charge se traduirait par les opérations suivantes sur le Budget Communal :

En 2021 :

Débit du compte 678 (autres charges exceptionnelles) 43 127.10€

Crédit du compte 797 (transferts de charges exceptionnelles) 43 127.10€

Débit du compte 4818 (charges à étaler) 43 127.10€

Débit du compte 6812 (dotations aux amortissements des charges de

Fonctionnement à répartir) : 8 625.42€

Crédit du compte 4818 (charges à étaler) : 8.625.42€

De 2022 à 2025 :

Débit du compte 6812 (dotations aux amortissements des charges de

fonctionnement à répartir) : 8 625.42€

Crédit du compte 4818 (charges à étaler) 8.625.42€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et en avoir délibéré à la majorité avec 24 voix et 5 voix contre.

DECIDE :

de régler à l'ODHAC une indemnité d'un montant de 43 127.10€, ainsi que son étalement sur 5 ans tel qu'il vient de lui être présenté par Monsieur FABRE.

N°2021 – 089 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU C.C.A.S.

Madame BOUCHER rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale assure les services de portage de repas à domicile, de transport des personnes âgées et alloue des aides ponctuelles et des secours d'urgence à des personnes en difficulté.

D'autre part, il assure un service de proximité pour les personnes âgées, les bénéficiaires des minimas sociaux et les demandeurs d'emplois, en délivrant des cartes de transport T.C.L. Il participe à l'élaboration des dossiers d'aide sociale pour les personnes âgées et handicapées, prend en charge la domiciliation des personnes « Sans Domicile Fixe » et gère le multi-accueil « Le Jardin à Malices », le « Relais Assistants Maternels » et le « Lieu d'accueil enfants-parents ».

Elle informe le Conseil Municipal que le Budget de fonctionnement 2021 du C.C.A.S. ne pourra s'équilibrer en fin d'exercice qu'avec l'aide d'une subvention exceptionnelle du Budget Communal de 100 000€.

En effet, en 2021, le C.C.A.S. a connu une très forte hausse des charges de personnel due au reclassement de certains agents ; de plus, son budget primitif avait été équilibré avec l'aide d'une subvention de fonctionnement de la Commune de 181 966€, alors que cette subvention était de 150 000€. Enfin, la crise sanitaire et les trois séances de vaccination ont généré des dépassements importants des crédits budgétaires votés.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du Budget C.C.A.S. 2021, Madame BOUCHER demande au Conseil Municipal d'allouer au C.C.A.S. une subvention exceptionnelle de 100 000.00 € sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame BOUCHER et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 100 000 € au C.C.A.S. sur l'exercice 2021.

N°2021 – 090 ANNULATION DU PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE LA GARDE – CHEMIN DU VILLAGEAS

Monsieur FABRE rappelle que les délibérations prises les 14 décembre 2007, 25 février 2008 et 21 décembre 2009, actaient les acquisitions des terrains de Mesdames PASQUET et PASCAUD, situés entre la rue de la Garde et le chemin du Villageas.

Le coût de ces terrains, dont la surface totale était de 75 703m², était de 655 000€.

Ces acquisitions avaient été réalisées en vue de créer un futur lotissement communal, et avaient directement été intégrées au Budget annexe Lotissement de la Commune.

Par délibération du 1^{er} septembre 2008, la Commune cédait une partie de ces terrains ; d'une part 1 076m² à Madame CHABANIER pour un montant de 53 800€ et d'autre part 5 348m² à la Société HLM HABILIM pour un montant de 150 000€.

Par délibération du 12 janvier 2017, le Conseil Municipal approuvait le lancement d'un projet d'aménagement d'un lotissement communal sur les terrains restants et demandait l'assujettissement à la TVA pour cette opération (Voir plan en annexe).

Monsieur FABRE informe le Conseil Municipal que la Commune décide de renoncer aujourd'hui à porter elle-même ce projet, et demande au Conseil Municipal d'approuver :

- L'annulation de l'opération de lotissement « secteur rue de la Garde/chemin du Villageas »
- La résiliation de l'assujettissement à la TVA dudit Lotissement,
- L'intégration au Budget Communal des 69 279m² de terrains inscrits au Budget Lotissement « Secteur rue de la Garde/chemin du Villageas », pour un montant de 451 200€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- L'annulation de l'opération de lotissement « secteur rue de la Garde/chemin du Villageas »
- La résiliation de l'assujettissement à la TVA dudit Lotissement,
- L'intégration au Budget Communal des 69 279m² de terrains inscrits au Budget Lotissement « Secteur rue de la Garde/chemin du Villageas », pour un montant de 451 200€.

N°2021 – 091 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGETS COMMUNAL, LOGEMENTS ET LOTISSEMENT

Monsieur FABRE expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir aux Budgets Communal, Logements et Lotissement 2021 les ouvertures, augmentations, et diminutions de crédits suivant :

BUDGET COMMUNAL 2021 (DM1)					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
60631	Fournitures d'entretien	020	2 000,00 €		Augmentation de crédits: Divers bâtiments
6068	Autres matières et fournitures	020		-27 960,00 €	Diminution de crédits: Masques COVID 19
611	Contrats de prestations de services	020		-12 990,00 €	Diminution de crédits: Locations de 13 photocopieurs avec maintenance (Mise en place en décembre au lieu de juillet prévu au Budget primitif)
615228	Entretiens et réparations - autres bâtiments	020	2 300,00 €		Ouverture de crédits: Entretien Maison au 21 rue Martial Drouet et Bâtiment de la Poste
6135	Locations mobilières	020	3 000,00 €		Augmentation de crédits: location de matériel
6156	Maintenances	020	9 400,00 €		Augmentation de crédits: + 2 770€ sur la location de pare-feux informatiques / + 4 400€ sur la maintenance des photocopieurs des services Administratifs, ALSH, Ateliers, Musique et RAM (le nouveau contrat de location des photocopieurs avec maintenance ne prenant effet qu'en décembre) / + 1 930€ sur le groupement de commandes SEHV 87 pour la recherche de la légionellose sur tous les sites / + 300€ sur le nettoyage de hottes de cuisine du centre culturel et du restaurant scolaire
		213	4 600,00 €		Augmentation de crédits: maintenance des photocopieurs aux écoles (le nouveau contrat de location des photocopieurs avec maintenance prenant effet qu'en décembre)
6161	Primes d'assurance- Multirisques	020	8 700,00 €		Augmentation de crédits: suite à la hausse des sinistres en 2020
6182	Documentation générale et technique	212	460,00 €		Ouverture de crédits: Abonnement à BENEYLU SCHOOL pour l'école élémentaire
		30	1 140,00 €		Ouverture de crédits: Abonnement à Divers livres et CD pour la Médiathèque
6227	Frais d'actes et de contentieux	020	6 000,00 €		Augmentation de crédits: + 5 400€ sur Affaire COUZEIX-PENICAUT / + 600€ sur Affaire COUZEIX -AUDINOT
627	Services bancaires et assimilés	020	150,00 €		Augmentation de crédits: Commission sur la ligne de trésorerie et prêt bancaire
6236	Catalogues et imprimés	020	1 700,00 €		Augmentation de crédits: + 300 pour les plaquettes et cocardes du Conseil municipal des jeunes / + 700€ pour divers goodies / + 700€ pour les Dossiers uniques d'inscription
6247	Transports collectifs	211	1 000,00 €		Augmentation de crédits: Ecoles maternelles
		212	500,00 €		Augmentation de crédits: Ecole élémentaire
sous total chapitre 011 Charges à caractère général			40 950,00 €	-40 950,00 €	Pas de variation de crédits au chapitre 011
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	020	500,00 €		Augmentation de crédits
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique	820	1 110,00 €		Augmentation de crédits: Service Bâtiments, voirie, espaces verts

ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
64111	Rémunération principal, personnel titulaire	020		-13 900,00 €	Diminution de crédits: Administration générale
		251		-10 300,00 €	Diminution de crédits: Service restauration
		820		-13 100,00 €	Diminution de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts
64112	NBI, Supplément familial de traitement, indemnité de résidence	020		-5 500,00 €	Diminution de crédits: Administration générale
		213		-1 400,00 €	Diminution de crédits: Service écoles
		311		-2 000,00 €	Diminution de crédits: Ecole de musique
		820		-2 000,00 €	Diminution de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts
64118	Autres indemnités, personnel Titulaire	820		-6 900,00 €	Diminution de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts
64131	Rémunération, Personnel non titulaire	020	26 000,00 €		Augmentation de crédits: Service administratif
		213	37 800,00 €		Augmentation de crédits: Service écoles
		251	14 000,00 €		Augmentation de crédits: Service restauration
		40	5 000,00 €		Augmentation de crédits: Service sports et jeunesse
		820	4 200,00 €		Augmentation de crédits: Service Bâtiments, voirie, espaces verts
64138	Autres indemnités, personnel auxiliaire	020	1 000,00 €		Augmentation de crédits: Service administratif
64168	Rémunération, Autres emplois d'insertion	020	110,00 €		Augmentation de crédits: Service administratif (CAE)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	020	7 000,00 €		Augmentation de crédits: Service administratif
		213	12 000,00 €		Augmentation de crédits: Service écoles
		251	4 000,00 €		Augmentation de crédits: Service restauration
		40	2 400,00 €		Augmentation de crédits: Service sports et jeunesse
		820	8 000,00 €		Augmentation de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts
6453	Cotisations aux Caisses de retraites	820		-2 200,00 €	Diminution de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	020	400,00 €		Augmentation de crédits: Service administratif
		213	1 600,00 €		Augmentation de crédits: Service écoles
		251	700,00 €		Augmentation de crédits: Service restauration
		40	1 300,00 €		Augmentation de crédits: Service sports et jeunesse
		820	400,00 €		Augmentation de crédits: Service bâtiments, voirie, espaces verts

ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
6455	Cotisations pour assurance du personnel	020	1 140,00 €		Augmentation de crédits
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	020		-3 360,00 €	Diminution de crédits
sous total chapitre 012 Charges de personnel			128 660,00 €	-60 660,00 €	Augmentation de crédits de 68 000€ au chapitre 012
701249	Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	811	1 500,00 €		Augmentation de crédits: Reversement à l'Agence de l'eau
sous total chapitre 014 Atténuations de produits			1 500,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 1 500€ au chapitre 014
6541	Créances admises en non-valeur	020	300,00 €		Augmentation de crédits
6542	Créances éteintes	020	4 030,00 €		Augmentation de crédits
657362	Subvention de fonctionnement aux organismes publics, C.C.A.S	520	100 000,00 €		Augmentation de crédits: Subvention exceptionnelle au C.C.A.S
65738	Subvention de fonctionnement, Autres organismes publics	020	220,00 €		Augmentation de crédits: Villes et villages fleuris
			670,00 €		Ouverture de crédit: Adhésion au groupement de commande du SEHV pour l'électricité
sous total chapitre 65 Autres charges de gestion			105 220,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 105 220€ au chapitre 65
Total Dépenses réelles			276 330,00 €	-101 610,00 €	Augmentation de crédits de 174 720€ sur les Dépenses réelles
6812	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	020	8 630,00 €		Ouverture de crédits: amortissement sur 5 ans de l'indemnité de 43 127,10€ à verser à l'ODHAC suite au renoncement de la construction d'un immeuble allée Jean Moulin
sous total chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections			8 630,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 8 630€ au chapitre 042
023 Virement à la section d'investissement		01	100 000,00 €		Augmentation de crédits de 100 000€ au super chapitre 023
Total Dépenses d'ordre de transfert entre sections			108 630,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 108 630€ sur les Dépenses d'ordre de transfert entre sections
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			384 960,00 €	-101 610,00 €	Augmentation de crédits de 283 350€ en Dépenses de fonctionnement
SOLDE			283 350,00 €		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS	
7083	Locations diverses (Autres qu'immeubles)	30	3 450,00 €		Ouverture de crédits: Location du Centre culturel	
sous total chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses			3 450,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 3 450€ au chapitre 70	
73111	Impôts directs locaux	01	43 900,00 €		Augmentation de crédits: + 39 000€ (le prélèvement prévisionnel ((bases des redevables dégrévées en 2020 X (Taux TH 2020 - Taux TH 2017) n'a pas été appliqué par le gouvernement / + 1 751€ sur le coefficient correcteur / + 3 149€ dus aux bases	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	01	1 910,00 €		Ouverture de crédits: Recouvrement de rôles supplémentaires sur les impôts locaux	
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	01	23 584,00 €		Augmentation de crédits: F.P.I.C versé par la CULM	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	01	71 820,00 €		Augmentation de crédits	
7388	Autres taxes diverses	01	37 312,00 €		Augmentation de crédits: Taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles	
sous total chapitre 73 Impôts et taxes			178 526,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 178 526€ au chapitre 73	
7411	D.G.F- Dotation forfaitaire	01		-5 826,00 €	Diminution de crédits	
74121	D.G.F- Dotation de solidarité rurale	01	1 313,00 €		Augmentation de crédits	
74127	D.G.F- Dotation nationale de péréquation	01	8 468,00 €		Augmentation de crédits	
7461	Dotation générale de décentralisation	01	4 759,00 €		Ouverture de crédits: Concours de l'Etat au titre de la Médiathèque	
74718	Dotations et participations-Etat-Autres	020	4 000,00 €		Augmentation de crédits: Dotation de l'Etat au titre de la loi ELAN de 2018 obligeant les communes à dématérialiser tous les actes d'urbanisme à compter de 2022. (Contrat d'abonnement pour la dématérialisation passé avec la société CMSDI pour 4 259€)	
			600,00 €		Augmentation de crédits: Participation de l'Etat: sur le remboursement des frais d'élections	
7478	Dotations et participations-autres organismes	421		-8 220,00 €	Diminution de crédits: -8 630€ sur la participation de la CAF87 pour les prestations de service extra et périscolaires / +410€ sur la participation de la CAF87 pour l'accueil d'enfants handicapés au ALSH	
			422		-570,00 €	Diminution de crédits: Contrat enfance jeunesse (part jeunesse)
			522		-1 990,00 €	Diminution de crédits: Contrat enfance jeunesse (part enfance)
sous total chapitre 74 Dotations et participations			19 140,00 €	-16 606,00 €	Augmentation de crédits de 2 534€ au chapitre 74	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	01	49 850,00 €		Augmentation de crédits : Remboursement sur la maladie du personnel	
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	01	1 030,00 €		Ouverture de crédits: Remboursement de congé de paternité	
sous total chapitre 013 Atténuation de charges			50 880,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 50 880€ au chapitre 013	

ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	01	4 830,00 €		Augmentation de crédits : Régularisation sur Facturations EDF
sous total chapitre 77 Produits exceptionnels			4 830,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 4 830€ au chapitre 77
Total Recettes réelles			256 826,00 €	-16 606,00 €	Diminution de crédits de 240 220€ sur les Recettes réelles
797	Transfert de charges exceptionnelles	01	43 130,00 €		Ouverture de crédit: Transfert à la section d'investissement de l'indemnité de 43 127,10€ due à l'ODHAC suite au renoncement du projet de construction d'un immeuble allée Jean Moulin, afin d'opérer l'étalement de cette charge sur 5 ans
sous total chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections			43 130,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 43 130€ au chapitre 042
Total Recettes d'ordre de transfert entre sections			43 130,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 43 130€ sur les Recettes d'ordre de transfert entre sections
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			299 956,00 €	-16 606,00 €	Augmentation de crédits de 283 350€ en Recettes de fonctionnement
SOLDE			283 350,00 €		

BUDGET COMMUNAL (DM1)						
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
PROG	ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
105	2041512	Subvention d'équipement aux organismes publics - Bâtiments et installations	020	12 812,00 €		Augmentation de crédits: Subvention d'équipement à la CULM pour l'installation de containers enterrés place du 8 mai
205	2118	Autres terrains	824	451 200,00 €		Augmentation de crédits: Terrains PASQUET et PASCAUD situés entre la route de la Garde et le chemin du Villageas, intégration du Budget Lotissement vers le Budget Communal
30	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	020	24 000,00 €		Augmentation de crédits: Acquisition de matériel informatique
Sous total chapitre 21 Immobilisations corporelles				488 012,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 488 012€ au chapitre 21
1200	2312	Immobilisations corporelles en cours- Agencements et aménagements de terrains	823		-3 000,00 €	Diminution de crédits: sur le programme "Aménagement des terrains-Espaces verts"
8056	2313	Immobilisations corporelles en cours- Constructions	820	7 960,00 €		Augmentation des crédits: sur le programme "Travaux sur ancien Bâtiment Colas" (Ateliers municipaux)
1470	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, Matériel et outillage technique	814	3 000,00 €		Augmentation des crédits: sur le programme "2ème éclairage du stade Lafarge"
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours				10 960,00 €	-3 000,00 €	Augmentation de crédits de 7 960€ au chapitre 23
Total des opérations réelles				498 972,00 €	-3 000,00 €	Augmentation de crédits de 495 972€ sur les opérations réelles
	4818	Charges à étaler (sur plusieurs exercices)	01	43 130,00 €		<i>Ouverture de crédits: Transfert de la section de fonctionnement de l'indemnité due à l'ODHAC suite au renoncement du projet de construction d'un immeuble allée Jean Moulin, afin d'opérer l'étalement de cette charge</i>
Sous total chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				43 130,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 43 130€ au chapitre 040
Total des Dépenses d'ordre de transfert entre sections				43 130,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 43 130€ sur les dépenses d'ordre de transfert entre sections
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				542 102,00 €	-3 000,00 €	Augmentation de crédits de 539 102€ en Dépenses d'investissement
SOLDE				539 102,00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
PROG	ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
	10222	F.C.T.V.A	01	8 680,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 10 Dotations, Fonds divers et Réserves				8 680,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 8 680€ au chapitre 10
30	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables -Autres	020	5 000,00 €		Ouverture de crédits: Subvention de la CAF87 pour l'acquisition d'un Flipper, de jeux de société, de 5 tentes et de boîtes de rangement destinés à l'ALSH
8009	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	020	1 500,00 €		Augmentation de crédits: Subventions départementales dans le cadre des Contrats territoriaux départementaux pour le programme "Travaux divers bâtiments" (+ 1 250€ pour Divers travaux aux école élémentaire et maternelle Jean Moulin) / (+ 2 100€ pour la mise aux normes du moteur campanaire des cloches de l'église) / (- 1 850€ pour des travaux divers à la halle aux sports)
8027	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	30	15 000,00 €		Augmentation de crédits: Subvention départementale pour l'Autorisation de programme "Construction d'un pôle culturel multi-activités" 2ème phase-3ème tranche
8009	1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres	020	28 000,00 €		Augmentation de crédits: Subvention CAF 87 pour le programme "Travaux divers de bâtiments" (Transformation du préau de l'ALSH)
8009	1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	020	39 910,00 €		Augmentation de crédits: pour le programme "Travaux sur divers bâtiments " (+ 6 680€ pour des Travaux sur le patrimoine scolaire) / (+15 704€ pour divers travaux sur le patrimoine communal: Halle aux sports, Centre culturel et église) / (+15 653€ pour la réfection de la toiture de l'église) / (+1 873€ pour des travaux sur le patrimoine communal: Mairie, Centre culturel, Centre Social, Présbytère, Centre Equestre)
Sous total chapitre 13 Subventions d'investissement				89 410,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 89 410€ au chapitre 13
10	1641	Emprunts en euros	01	224 642,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 16 Emprunts en euros				224 642,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 224 642€ au chapitre 16
024 Produits des cessions d'immobilisations			01	107 740,00 €		Augmentation de crédits : Cession de 8 580m2 de terrains à Buxerolles à Limousin Patrimoine pour 102 960€ / Cession d'uneTondeuse ISEKI 333 pour 2 600€ / Cession de 2 Tondeuses MOTOR pour 1 680€ / Cession de 10 photocopieurs à JEAPI pour 500€ (remplacés par une formule de location et maintenance)
Sous total super chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations				107 740,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 107 740€ au super chapitre 024

Total Recettes réelles				430 472,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 430 472€ sur les recettes réelles
	4818	Charges exceptionnelles à étaler	01	8 630,00 €		Ouverture de crédits: amortissement sur 5 ans de l'indemnité d'un montant de 43 127,10€ due à l'ODHAC, suite au renoncement du projet de construction d'un immeuble allée Jean Moulin
	021	Virement de la section de fonctionnement	01	100 000,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				108 630,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 108 630€ au chapitre 040
Total des Recettes d'ordre de transfert entre sections				108 630,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 108 630€ sur les Recettes d'ordre de transfert entre sections
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				539 102,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 539 102€ en Recettes d'investissement
SOLDE				539 102,00 €		

BUDGET LOGEMENTS 2021 (DM1)					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FONCTION	+	-	OBSERVATIONS
1641	Emprunts en euros	70	3 000,00 €		Augmentation de crédits: Remboursement du capital des emprunts
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés			3 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 3 000€ au chapitre 16
2313	Immobilisations corporelles en cours, constructions	70		-3 000,00 €	Diminution de crédits : Travaux divers sur bâtiments
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours			0,00 €	-3 000,00 €	Diminution de crédits de 3 000€ au chapitre 23
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 000,00 €	-3 000,00 €	Pas de variation de crédits en Dépenses d'investissement
SOLDE			0,00 €		

BUDGET LOTISSEMENT 2021 (DM1)					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FONCTION	+	-	OBSERVATIONS
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	824	7 200,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections			7 200,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 7 200€ au chapitre 042
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			7 200,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 7 200€ en Dépenses de fonctionnement
SOLDE			7 200,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FONCTION	+	-	OBSERVATIONS
7015	Ventes de terrains aménagés	824	7 200,00 €		Augmentation de crédits: Report en 2022 de la vente du lotissement unilot rue de Longchamp: - 444 000€ / Intégration au Budget Communal des terrains PASQUET et PASCAUD situés entre la rue de la Garde et le Chemin du Villageas: + 451 200€
Sous total chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses			7 200,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 7 200€ au chapitre 70
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 200,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 7 200€ en Recettes de fonctionnement
SOLDE			7 200,00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FONCTION	+	-	OBSERVATIONS
1641	Emprunts en euros	824		-7 200,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées			0,00 €	-7 200,00 €	Diminution de crédits de 7 200€ au chapitre 16
3555	Stocks de terrains aménagés	824	7 200,00 €		Augmentation de crédits:
Sous total chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections			7 200,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 7 200€ au chapitre 040
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			7 200,00 €	-7 200,00 €	Pas de variation de crédits en Recettes d'investissement
SOLDE			0,00 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions d'ouvertures, d'augmentations, et de diminutions de crédits présentés par Monsieur FABRE dans la décision modificative n°1 aux Budgets Communal, Logements et Lotissement 2021.

N°2021 – 092 MISE EN ŒUVRE D'UN CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT (CAP)

Monsieur FABRE expose que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le comptable public propose à la commune de Couzeix, une démarche volontariste visant à accroître, l'efficacité des circuits comptables et financiers, à renforcer la coopération de leurs services. Un état des lieux et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes permettront d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Il précise que les engagements réciproques seront contractualisés dans le cadre d'une convention allégée en partenariat (CAP).

Cet engagement partenarial portera sur 2 points :

- un contrôle allégé en partenariat « paie »
- le passage anticipé au 1^{er} janvier 2023 à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 57.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FABRE et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

3 – AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

N°2021 – 093 ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU SITE DU MAS DE L'AGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Couzeix a acquis de l'Etat en 2012, le terrain militaire du Mas de l'Age pour l'euro symbolique.

Il rappelle que cette cession était assortie de conditions suspensives qui consistaient en la création d'une zone à caractère économique et d'un espace réservé au logement. Enfin, environ 80% du terrain du Mas de l'Age devait rester en espace naturel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'imprimeur BEYRAND a fait part de son intérêt pour le site du Mas de l'Age.

Il souhaite procéder à la construction d'un bâtiment d'environ 9 800 m² hébergeant les activités d'imprimerie ainsi qu'un atelier de décoration sur porcelaine. 4.5 hectares ont été identifiés sur le terrain du Mas de l'Age pour cette nouvelle implantation. Le projet reprend les emplois du site BEYRAND actuel et participerait à la création de 80 emplois à horizon 2025, pour l'extension d'activité liée à la décoration.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à donner un accord de principe pour la cession du terrain nécessaire à l'opération exposée ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée et clos la séance à 21h30.